



REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

**INTERVENTION DE MONSIEUR CHOGUEL KOKALLA MAÏGA,
MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE DU MALI, A
L'OCCASION DE LA 65^e REUNION PLENIERE DU COMITE
CONSULTATIF INTERNATIONAL DU COTON, GOIANIA – BRESIL, DU 11
AU 15 SEPTEMBRE 2006.**

THEME : « Effets sociaux et environnementaux de la production et de l'utilisation du coton ».

Septembre 2006

- **Monsieur le Représentant du Gouvernement du Brésil ;**
- **Monsieur le Représentant du Gouvernement de l'Etat de Goiás ;**
- **Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégations des Pays présents ;**
- **Monsieur Paulo César da Cunha Peixoto, Président du Comité d'organisation de la réunion plénière ;**
- **Monsieur Siphwe Mkhize, Premier vice-président, et Président du Comité permanent du CCIC ;**
- **Mesdames et Messieurs les Délégués ;**
- **Mesdames et Messieurs les Invités ;**
- **Organismes brésiliens d'industrie de coton ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Permettez moi avant tout, Monsieur le Président, de vous remercier d'avoir bien voulu me donner la parole à cette occasion si solennelle de la tenue de la (65^{ème}) soixante-cinquième réunion plénière du Comité consultatif international du coton (CCIC).

Permettez moi aussi de remercier les autorités du Brésil, pour la bonne organisation de la présente réunion, l'accueil, les facilités et toutes les marques d'attention dont ma délégation et moi-même avons fait l'objet depuis notre arrivée dans leur beau pays.

Je voudrais également saisir cette heureuse opportunité pour transmettre à son Excellence le Président Luiz Inacio « Lula » da Silva et à tout le Peuple du Brésil, les salutations fraternelles et chaleureuses du Peuple Malien, de son gouvernement et de son Président, Son Excellence Monsieur Amadou Toumani Touré.

Mesdames et Messieurs ;

Le choix d'organiser la soixante-cinquième réunion plénière du Comité consultatif international du coton (CCIC) au Brésil, dans l'Etat de Goiás, sur le thème : « Effets sociaux et environnementaux de la production et de l'utilisation du coton », est une symbolique pour les producteurs de coton des pays les moins avancés et singulièrement ceux d'Afrique. Mon Pays le Mali, accorde une attention particulière à cette réunion et aux recommandations qui en seront issues.

Monsieur le Président ;
Mesdames et Messieurs ;

Vous me permettrez de préciser aussi que mon intervention s'inscrit dans le cadre de l'initiative du C4, qui voudrait que chaque fois que le dossier du coton fait l'objet de discussions à travers le monde, au moins un des ministres des quatre pays s'y rende, pour attirer l'attention des participants sur l'intérêt que revêt le coton pour nos quatre pays et pour toute l'Afrique.

Avant d'en arriver au thème de cette soixante-cinquième réunion plénière du CCIC, je voudrais donc relever les singularités du coton par rapport aux autres produits agricoles :

Le caractère emblématique et paradoxal de la question du coton réside dans le fait que le coton oppose les pays les plus riches aux pays les plus pauvres du monde.

Concomitamment à ce paradoxe, ces pays développés promettent de l'aide au développement aux pays pauvres.

Cette aide qui devrait compenser les pertes dues aux distorsions commerciales du fait de la subvention que les pays développés accordent à leurs producteurs, fausse sur le plan international les règles d'un commerce équitable.

Je reste convaincu que la meilleure façon d'aider quelqu'un, c'est de le laisser jouir du fruit de son travail. C'est justement là, que s'effondre comme un château de carte toute la logique de l'aide au développement, car en vérité l'aide doit permettre aux pays de sortir de la pauvreté ; il se trouve que les plus pauvres dans nos pays sont justement les paysans producteurs de coton, qui malheureusement s'appauvriront davantage si les pays développés n'arrêtent de subventionner leur production de coton.

C'est pourquoi, le C4 et les autres pays africains demandent au G6, de mettre tout en œuvre pour rapprocher leurs positions afin de relancer au plus vite les négociations du Cycle de Doha. Il y va de leur crédibilité, de la crédibilité du système multilatéral international, et de la survie de certains paysans parmi les plus pauvres du monde.

En effet, même si le Cycle de Doha est interrompu, les membres de l'OMC, qui forment la communauté internationale, se sont accordés, dans la Déclaration ministérielle de Hong-Kong, que le coton soit traité de manière rapide, ambitieuse et spécifique. Il a été clairement établi que la priorité devait être donnée à cette question. C'est pourquoi nous demandons aux pays qui subventionnent leurs producteurs de coton, de tenir leurs engagements moraux, et de prendre les mesures nécessaires pour baisser leurs subventions au coton en vue de les éliminer.

Nous disons enfin à l'attention des pays développés et des Institutions de Breton Wood, que les politiques internationales d'aide au développement doivent être crédibilisées, car en vérité, ces politiques n'auront de sens que lorsque leurs engagements sont tenus, et que leurs aides permettent aux pays pauvres de sortir de la pauvreté.

Monsieur le Président ;
Mesdames et Messieurs ;

Revenant sur le thème de cette soixante-cinquième réunion plénière du CCIC, à la suite de l'exposé de la Compagnie Malienne du Développement des Textiles, qui a fait le diagnostic de la situation actuelle de la culture du coton

au Mali, je rappelle que cette culture occasionne chaque année, au plan environnemental, une baisse de la fertilité des sols à cause des quantités d'engrais apportées, qui ne permettent pas de compenser les exportations minérales des récoltes, à fortiori restaurer la fertilité des sols, dont la dégradation atteint par endroit des seuils inquiétants. Malheureusement, la baisse drastique des prix du coton maintient les producteurs dans une précarité et ne leur permet pas d'apporter les quantités d'engrais minéraux et organiques nécessaires au maintien de la fertilité des sols, encore moins les amendements calciques susceptibles de corriger les phénomènes d'acidification des sols observés en conditions tropicales.

Notre pays a mis en oeuvre des techniques et dispositifs de lutte anti-érosive à partir des années 1980, ainsi que plusieurs projets de gestion de terroir, de fabrication et d'utilisation de foyers améliorés afin de réduire la pression sur les ligneux. Des techniques de lutte contre la dégradation des sols causée par des actions mécaniques de l'érosion hydrique, ont été mises en oeuvre avec des plantations d'arbres et de haies vives. Nous procédons également de façon périodique, à l'équipement des producteurs en matériels adaptés.

Pour lutter contre l'érosion des sols, causée par les eaux de pluie sur les zones de culture du coton, mon pays à travers sa compagnie, qui gère la filière coton, a mis en oeuvre à partir de 1992, un programme de défense et de restauration des sols.

Par ailleurs, dans le souci de réduire la pollution des sols et des nappes, notre pays vulgarise depuis une dizaine d'années de nouvelles techniques de protection du cotonnier, respectueuses de l'environnement. Il s'agit de la Lutte Etagée Ciblée et du Traitement sur Seuil, permettant de diminuer de moitié la quantité de pesticide épanchée par hectare. Ces techniques concernent plus de 100 000 ha, représentant environ 27% des superficies totales cultivées.

Toutes ces méthodes utilisées ont permis de réduire de façon notable, les effets pervers de la culture et préserver l'environnement.

Mesdames et Messieurs ;

Au plan social, le coton joue un rôle important dans le développement des zones rurales et dans la croissance de l'économie du Mali. Environ 3,3 millions de personnes vivent directement des revenus de la culture du coton, qui représente 8% du produit intérieur brut de notre pays, occupe 40% de la main d'œuvre agricole, représente 75% du revenu monétaire des producteurs de coton, et 30% des recettes totales d'exportation. Le coton permet chaque année au Mali, le financement au meilleur prix pour les producteurs des intrants agricoles pour plus de six (6) millions de dollars US.

Le coton a permis l'installation des unités industrielles d'égrenage, de production d'huile et d'aliment bétail et de textile faisant du secteur cotonnier celui qui crée le plus d'emplois au Mali. Dans la zone cotonnière, les artisans

sont organisés en ateliers de mécanique pour la production et la réparation du matériel agricole.

Au Mali, le coton contribue à la politique socio sanitaire à travers la construction d'écoles, de centres d'alphabétisation, de centres de santé communautaires et la mise en place des structures de crédit mutuel par les populations rurales elles mêmes.

La culture de coton permet un approvisionnement des populations en eau potable par la réalisation de points d'eau. Elle permet également à titre subsidiaire de produire 1,3 million de tonnes de céréales, soit le 1/3 de la production Nationale. L'activité coton permet en milieu rural le financement de l'opération d'achat de céréales pendant la période des récoltes et son stockage, afin de permettre aux producteurs de passer les périodes de soudures, sans pénurie alimentaire.

Le coton contribue au désenclavement des zones rurales avec la réalisation de pistes et l'accès aux biens de consommation et d'équipements courants, qui profitent aux femmes rurales en allégeant leur travail. En plus, il procure des revenus sûrs aux femmes et facilite leur émancipation.

Le Coton, comme nous le constatons, permet à la population de se nourrir, de se vêtir, de se soigner, de s'alphabétiser, d'envoyer les enfants à l'école, de se déplacer plus facilement et d'épargner. Disons que le coton procure à la population un bien être économique et social.

Mesdames, Messieurs,

Le secteur coton joue, comme nous le constatons, un rôle capital dans la politique de lutte contre la pauvreté, et dans le processus de développement du monde rural et du pays tout en entier.

Malheureusement depuis plusieurs années, la chute brutale des cours mondiaux, due à la concurrence entre les exportateurs de fibre de coton exacerbée par le niveau exorbitant des subventions des grands producteurs, a conduit à la déprime des prix à l'exportation et entraîné la dégradation de la rentabilité des filières cotonnières des pays les plus pauvres.

Ces subventions massives ont provoqué une dépréciation des prix mondiaux du coton d'environ 40%.

Cependant le coton cultivé au Mali, une variété pluviale, qui se récolte à la main donc avec beaucoup de soins demeure parmi les plus compétitifs au monde avec des coûts de production de 65 cents US la livre de fibre. Mais cette fibre de très bonne qualité est vendue sur le marché international entre 50 et 55 cents seulement.

Au cours des cinq dernières années, le Mali a accusé un manque à gagner d'environ 800 millions de dollars US.

Mesdames, Messieurs,

Avec un tel déficit, au cas où des mesures urgentes et appropriées ne sont pas prises immédiatement nos producteurs pourraient être éjectés du marché mondial au profit de ceux peu compétitifs, mais fortement subventionnés. Ainsi nos filières cotonnières risqueraient de disparaître entraînant des problèmes économiques, sociaux et politiques incalculables pour des pays parmi les plus pauvres au monde.

Par ailleurs, la nécessité de fournir des résultats d'analyse objectifs et fiables sur la fibre coton est en passe de devenir incontournable dans le processus de commercialisation du coton.

Les principaux pays importateurs de coton ont de plus en plus tendance à déclasser, voire à exclure du marché, le coton africain non classé par instrument de mesure.

A cet effet, je ne saurais terminer mon propos sans saluer l'initiative du Comité Consultatif International du Coton (CCIC), qui, en relation avec d'autres partenaires, a inscrit entre autres dans son agenda :

- l'adoption d'un système à l'échelle mondiale, qui permette d'évaluer de façon fiable la qualité du coton, grâce à des procédures de test définies et basées sur un système d'homologation des laboratoires reconnus dans le monde entier ;
- le renforcement de la position commerciale des pays en développement, notamment celle des moins avancés en Afrique, en les aidant à appliquer les critères internationaux de qualité du coton avec l'objectif d'améliorer la compétitivité de leur coton.

Cette volonté du Comité Consultatif International du Coton se traduira pour la zone ouest africaine par la création d'un Centre technique régional (CTR) au niveau Centre malien de Recherche et de Formation pour l'Industrie Textile (CERFITEX) avec pour objectif à terme le classement du coton produit dans cette zone, conformément aux critères de qualité du marché mondial et le renforcement de sa position face à la concurrence internationale et les évolutions du marché des consommateurs.

Monsieur le Président ;
Mesdames et Messieurs ;

Je voudrais terminer mon propos, par l'adresse de notre profonde gratitude au Comité Consultatif International du Coton et les autres partenaires qui participent au financement de ce projet.

Je vous remercie de votre attention.